

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2021

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers En exercice : 19
Présents : 14
Procurations : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le onze mai, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le cinq mai, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. BELMONTE José - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. FRONTEAU Joris - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LASTECOUCERES Emmanuel - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS EXCUSES

M. CATALA Julien ayant donné procuration à Mme PERONNET O.
M. GALIAY Jean-Sébastien.
Mme GREGORUTTI Aurélie.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme MENDONÇA A.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS C.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme DUTREICH Nicole est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

Monsieur le Maire demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu de la séance du 13 Avril 2021.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 13 Avril 2021 est adopté à l'unanimité

2021-27: CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion du vote du budget 2021, le mois dernier, a été évoquée le lancement d'une prestation de traitement et gestion des archives. Depuis 1995, année où la mairie a déménagé Rue de la Tour, cette prestation n'a jamais été effectuée.

Il précise que la commune est tenue de respecter un certain nombre de règles dans le traitement des archives et que, par ailleurs, le local dédié aux archives est désormais bien rempli.

Il indique qu'un agent de la Communauté des Communes Cœur de Garonne (C.C.C.G.) avait été embauché dans l'optique d'aider les communes à archiver leurs documents, mais

malheureusement le nombre trop important de collectivités à assister, ne permet de donner que des conseils.

Deux sociétés ont transmis leur devis en mairie :

ARCHIBALD ARCHIVES 182 mètre linéaires à traiter 13 612.60 € TTC

PRO SYSTEMES ARCHIVES pour 185 mètres linéaires 12 996.00 € TTC

Ces devis ont été validés par les Archives Départementales.

M. BELMONTE José demande si l'archivage numérique fait partie du devis; M. Le Maire lui répond que pour le moment cela n'a pas été envisagé.

Mme LAFARGUE Claudine s'interroge sur le fait que la C.C.C.G. n'ait pas négocié un marché pour toutes les communes.

M. Le Maire propose de retenir l'offre d'ARCHIBALD ARCHIVES pour 13 612.60 € TTC. Il souligne que cette société propose notamment un délai de traitement plus long et donc a priori plus approfondi.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-28 : FIXATION DES TAUX « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que selon les dispositions introduites par la loi du 19 Février 2007, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux qui varie entre 0 et 100 % est fixé, par l'assemblée délibérante, après avis du C.T.I. (Comité Technique Intercommunal).

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Il a été proposé au C.T.I. de renouveler le taux de 100 % pour tous les grades, pour les années 2021 - 2022 et 2023. Le Comité Technique Intercommunal, dans sa séance du 04 Mai 2021a émis un avis favorable.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce principe.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-29 : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

M. Le Maire rappelle que la communauté de communes est une intercommunalité récente, issue en 2017 de la fusion de trois communautés de communes préexistantes. Après un premier mandat de mise en place (2017-2020), il convient désormais de bien clarifier les liens entre les 48 communes et l'intercommunalité, de définir les méthodes de gouvernance et de réaffirmer les valeurs portées par la communauté de communes. C'est l'ambition du présent pacte de gouvernance que chaque commune est invitée à approuver.

Il laisse la parole à Mme LAFARGUE Claudine, déléguée au sein de la communauté de communes Cœur de Garonne, qui donne des précisions sur ce pacte de gouvernance.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. Le Maire fait part du succès de l'opération Vaccibus qui s'est tenue, dans les salles du Picon, le samedi 1^{er} mai 2021 et a permis la vaccination de 275 personnes. Cette opération sera reconduite le samedi 12 juin 2021 pour la seconde injection, dans un format identique. De plus, il indique que, conformément au plan gouvernemental de déconfinement, les commerces du Fousseret impactés par les restrictions, pourront rouvrir le 19 mai. Le couvre-feu est décalé à 21 h le 19 mai puis à 23 h le 9 juin et levé définitivement le 30 juin.

Mme MENDONÇA Anny demande s'il faut prévenir le CHU par rapport aux personnes qui ont eu le COVID, afin de décaler leur 2^{ème} injection. M. Le Maire indique que le Centre sera informé d'une manière ou d'une autre.

Extension de terrasse : M. Le Maire dit avoir été sollicité par le bar le Dumbo pour une extension de terrasse, sous la halle, dans le cadre des restrictions à appliquer lors de la réouverture post Covid.

Mme TORILLON précise que les propriétaires de terrasses peuvent ouvrir en appliquant une jauge de 50 % de la superficie de leur terrasse. M. Le Maire indique que le Dumbo ne peut installer que 3 tables devant le commerce, sur le domaine public, c'est pourquoi il leur accordera un espace sous la halle.

Festivités et vie associative : M. Le Maire fait part des événements et manifestations qui pourraient être maintenus à la suite de la levée des restrictions sanitaires. Une réunion avec le Président du Comité des Fêtes est programmée le 27 mai pour la préparation de la tenue éventuelle de la fête locale : les Conseillers Municipaux et les commerçants y sont conviés.

Travaux Eglise : M. Le Maire informe de la découverte d'une poutre très abimée lors des travaux de rénovation de la voute de l'église Saint Pierre aux liens. Des travaux plus conséquents deviennent nécessaires. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a été sollicitée afin d'expertiser en profondeur ces dommages. L'artisan a établi un nouveau devis en incluant les prestations complémentaires. M. BAÑULS précise que la zone a été sécurisée et que l'église reste ouverte au culte. M. Le Maire indique qu'une subvention sera sollicitée si le coût des travaux est trop élevé.

Marché Assurances : M. le Maire dit avoir sollicité un cabinet conseil en assurance afin de préparer le prochain marché pour les assurances de la municipalité et d'assister la commune dans le choix d'un assureur. L'actuel contrat d'assurance prend fin au 31 décembre 2021. Le cabinet conseil a proposé un devis d'un montant de 2 820 € TTC.

Elections : M. le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021, de 8h00 à 18h00. Les salles du Picon ont été retenues pour accueillir les deux scrutins afin de disposer d'un espace suffisant et sûr, d'un point de vue sanitaire. Les élus, agents et habitants du Fousseret sont appelés à s'inscrire comme assesseurs.

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE pour informer les élus de l'actualité intercommunale et des projets en cours : Commission sociale, soins à domicile, communication, présentation de l'application INTRAMUROS, diverses enquêtes, sondages auxquels les habitants sont invités à répondre...

Subventions : M. le Maire indique que la Région a accordé une subvention d'un montant de 41 100 € pour le projet de tiers lieu.

De même, la préfecture de Région a retenu le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle dans la dotation de soutien à l'investissement local « plan de relance ». Le montant attribué est de 52 500 € correspondant à 30 % du montant HT du projet.

Occupation du domaine public : M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'observation de M. BELMONTE José, qui trouve que la méthode actuelle de calcul pénalise les propriétaires souhaitant embellir les façades du village.

Il suggère à l'assemblée de réfléchir à une évolution des règles régissant l'occupation du domaine public et notamment de la redevance appliquée. Le sujet sera abordé au prochain Conseil Municipal de juin 2021.

Restos du cœur : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été proposé aux Restaurants du Cœur de s'installer dans une des salles de l'Ancien Collège. L'association n'ayant pas souhaité changer de lieu, il a été décidé la rénovation du local, attribué à la section locale des Restos du Cœur, au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Le projet est en cours de finalisation et sera présenté tout prochainement.

Salon de coiffure : M. le Maire informe l'assemblée que l'ancien salon de coiffure de la Grand Rue est transformé en salon de beauté. M. BELMONTE José informe que, très prochainement, un courtier en assurance (cabinet à Muret) va s'installer dans ses locaux.

Travaux d'Intérêt Général : M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'Agence du Travail d'intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle d'accueillir au sein de notre collectivité des personnes, condamnée par le Tribunal, à effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif. Le Service Technique a été consulté : les agents ne sont pas contre le principe d'accueillir ces personnes, mais avec peut-être une formation en qualité de tuteur.

Enquête sur la tarification incitative : M. Le Maire rappelle que cette enquête est disponible jusqu'au 30 juin 2021 sur le site « enquete9.com ». M. BAÑULS s'interroge sur le devenir des déchets qui sont régulièrement déposés à côté des containers.

Emplacement des défibrillateurs : M. Le Maire indique que trois nouveaux appareils ont été achetés et installés, en accès libres, au marché couvert, à l'école élémentaire et à la Salle du Judo, en complément de celui déjà fixé à la Mairie.

Bulletin Municipal : M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la préparation et mise en page du bulletin municipal sera terminé d'ici la fin du mois, avec une distribution prévue 1ère quinzaine de Juillet 2021. Il précise également que le nouveau site internet de la ville va être opérationnel dans très peu de temps.

QUESTIONS DIVERSES

Pompiers volontaires : M. LASTECOUCERES demande quelle est la réglementation appliquée au sein de la collectivité, envers les agents communaux qui s'absentent lors des interventions en leur qualité de pompiers volontaires.

M. Le Maire explique qu'à ce jour, aucune convention n'a été signée avec le S.D.I.S. pour réglementer ces absences.

Il précise toutefois, qu'aucune restriction, aucun refus ne sont appliqués, tant pour le nombre d'interventions, que pour le salaire de l'agent. S'il n'y a pas d'abus de la part de l'agent, il n'y a aucune raison pour qu'une quelconque pénalisation soit appliquée.

Opération « Nettoyons la Nature » : M. LIGONNIERE indique que lors de la dernière collecte, il avait été envisagé de renouveler cette opération, maintenant que le déconfinement se met en place, peut-on envisager des dates ? M. Le Maire lui propose de prendre directement contact avec l'organisateur de la manifestation, à savoir la communauté de communes Cœur de Garonne.

Procuration de M. GALIAY : M. LASTECOUCERES signale que M. GALIAY a renvoyé un mail sur l'adresse mail de M. BADIE, avec, cette fois-ci, sa procuration en pièce jointe.

Décès de Mme BOUBE Yvette : M. Le Maire fait à l'assemblée du décès de Mme BOUBE Yvette, mère de Mme SAINT-BLANCAT Geneviève. Cette personne, âgée de 104 ans, a été accueillie à la Maison de

Retraite, durant 3 semaines et est partie des suites du COVID. M. Le Maire indique qu'un nombre important de résidents (19), ainsi que le personnel de l'EHPAD (18) ont été touchés par le virus, malgré la vaccination.

La séance est levée à 22 h 05.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	Absent procuration à Mme PERONNET Odile
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	Absent excusé
Mme GREGORUTTI Aurélie	Absente excusée
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUCERES Emmanuel	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	Absente procuration à Mme MENDONÇA Anny.
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	Absent procuration à M. BAÑULS Cédric.